



Délibération N°19_2023
Votée le 28 septembre 2023
Objet : Demande de subventions pour la coordination et l'animation (postes) - 2024

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 087-200024743-20230928-D19_2023-DE

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 28 septembre à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle du conseil à la mairie de Saint-Priest-sous-Aixe et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Eric LAVOREL, Jean-Luc LACHAUD, Benoît SAVY, Olivier CHATENET, Patrick CHAMBORD (x2), Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Gérard BOUCHETEIL, *Patrice COTTAZ*, Aurélien BRUNET, Claude CASSAT (x2), Francis PONTEGNIE (x2), Philippe JANICOT, Mme Muriel SELLIN

Pouvoirs : M. Patrick ROBERT à Olivier CHATENET, M. Jean DUCHAMBON à Philippe BARRY

Excusés : Mrs SAUTOUR, SIMONNEAU, LIEBSCHUTZ, THEILLET, GARESTIER, Mmes LAPLACE, RABETEAU, LAPLACE

Secrétaire de séance : M. Loïc GAYOT

Vu la Directive n°2000/60/CE dite Cadre sur l'Eau,

Vu la Loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les orientations du 11^{ème} programme de mesures de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Vu la politique de l'Eau et des milieux aquatiques de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu les contrats territoriaux des milieux aquatiques sur la « Vienne médiane et ses affluents », sur « le bassin de la Briance », sur la « Vienne métropolitaine et ses affluents » et sur la « Vienne métropolitaine et ses affluents »,

Vu la candidature au statut de Réserve Naturelle Régionale de la vallée médiane de la Vienne,

Ayant entendu la présentation des charges financières des différents postes de technicien(ne)s - animateur rivière et agricole et administratifs – géomaticien, responsable administratif, des frais de fonctionnement de la structure, présentés dans une note annexe ainsi que le projet d'animation

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE

Article unique : Demande de subventions

- d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé en annexe,
- d'autoriser le Président à effectuer une consultation des partenaires financiers, à se rapprocher des services instructeurs pour un dépôt de dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aixe sur Vienne, le 28/09/2023

Le Président,

Secrétaire de séance : **Loïc GAYOT**

Philippe BARRY

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 18	
Votants : 20	
Pour : 20	Contre :
Abstention :	Publication ou Notification le :